



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

Postulat

**selon l'art. 59 a) du règlement du Conseil Communal,
invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure et à dresser
un rapport, soit**

**le maintien des élèves de 5P–6P à Trélex pour leur protection et leur
bien-être, ainsi
qu'une analyse comparative et transparente des coûts liés à
l'enclassement des 5P–6P ou des 7-8P à l'école du Bix**

M. le Président du Conseil communal,
Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Lorsque des décisions touchent directement la vie de nos enfants et la qualité de leur scolarité, nous, membres du Conseil, avons la responsabilité de nous assurer que ces décisions sont prises en tenant compte des besoins réels, de la sécurité et du bien-être des élèves et de leurs familles.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons porter à votre attention le projet d'enclassement de nos élèves de 5P–6P à l'école du Bix, au Muids, à partir d'une date encore indéterminée, annoncée comme pouvant être dans le cours de l'année scolaire prochaine. En outre, cette décision amène, malheureusement et par conséquent, à la fermeture de classes à Trélex.

Or, d'autres possibilités semblent exister, notamment y enclasser des élèves plus âgés (cf. Annexe 1 : projet présenté par le directeur d'établissement au Conseil Intercommunal le 13 avril 2022).

Le CODIR AISGE et la direction d'établissement nous imposent d'y envoyer nos enfants de 5-6P, soit des enfants dès 8 ans alors que les conséquences sont les suivantes :

- Avant l'âge de 10 ans, les spécialistes reconnaissent une incapacité à gérer des situations complexes ou variables (comme, par exemple, l'arrivée simultanée d'un train de plusieurs tonnes et le fait qu'une balle se trouve justement sur les voies dudit train).



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01

- un trajet en train avec des enfants de cet âge nécessite qu'ils soient encadrés par des accompagnateurs qu'il faut recruter et payer aux frais des villages (dont Trélex),
- une impossibilité pour les familles d'accueillir leurs enfants pour le repas de midi, à moins de leur infliger jusqu'à 2h40 de transports par jour (!)
- ce choix entraînera des coûts supplémentaires estimés entre plusieurs centaines de milliers de francs est un million pour les cinq communes de l'AISGE,
- ce choix entraînera la fermeture des classes du Collège de la Farandole,
- ce choix conduira à une dégradation de la vie de notre village vu l'absence d'enfants et de familles,
- économiquement nos commerces pourraient être amenés à en souffrir dû à l'absence des dizaines de parents qui y faisaient une petite course juste avant et juste après avoir amené ou repris les enfants.

Ce postulat traite donc des positions que Trélex souhaite voir défendues par nos deux Municipaux, représentants au CODIR de l'AISGE et par les conséquences financières de ce choix.

Comme le montrent les démarches du Collectif des parents des communes de Trélex, Givrins, Genolier, St-Cergue et Arzier, ce projet suscite une opposition massive et argumentée et ne se limite pas à notre seul village. Deux pétitions en cours, à St-Cergue et à Trélex, totalisant environ 350 signatures témoignent de l'inquiétude réelle et partagée des familles.

Nos principales préoccupations sont les suivantes :

1. **Sécurité** : Les trajets vers Le Muids exposent les élèves à des risques accrus, notamment à la gare de Le Muids qui n'est pas adaptée à un flux important de jeunes enfants. Nous vous laissons imaginer ce que représente des dizaines d'enfants de 8, 9 et 10 ans sur un quai de gare, notamment en hiver en pleine période de batailles de boules de neige et de glissades...
2. **Qualité de vie des enfants** : L'allongement des déplacements, la fatigue et le stress liés à des journées continues sont particulièrement pénalisants pour des élèves de 8 ans.
3. **Problématique des repas de midi** : On nous propose des trajets simples (domicile-école) jusqu'à 40 minutes, avec la promesse que les enfants pourront manger à domicile. On imagine donc des pauses de deux heures à midi pour le permettre. Ce qui va naturellement poser deux questions : que feront les enfants qui restent manger à l'école pendant deux heures ? Et cela ne va-t-il pas prolonger la journée scolaire avec le risque d'avoir un impact sur les activités post-scolaires des enfants ?

Et on impose aux enfants 4 trajets de 40 minutes par jour (le matin, à midi pour aller manger, en début d'après-midi pour revenir à l'école et en fin d'après-midi après l'école), soit 2h40 de trajets par jour !!!!
4. **Contraintes logistiques pour les familles** : Les déplacements compliquent considérablement l'organisation familiale. Par exemple pour celles et ceux qui travaillent à Nyon, Genève ou Lausanne et posaient leurs enfants sur le trajet. Mais aussi pour les fratries sur plusieurs sites, les parents dont les deux travaillent, qui seront très pénalisés en devant déposer et rechercher leurs enfants à différents établissements ou à différentes UAPE.
5. **Coûts financiers** : L'accompagnement nécessaire pour assurer les transports, l'encadrement et la sécurité des enfants engendre des coûts importants pour les familles



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01

et pour la collectivité.

6. **Impact environnemental** : L'augmentation de la circulation et le recours majoritaire à la voiture aggraveront l'empreinte écologique de ce projet. L'aggravation des bouchons à Genolier, déjà présents actuellement en début et fin de journée, est garantie.

De plus, la séance d'information du 27 janvier à St-Cergue, censée rassurer les parents, a été largement perçue comme une catastrophe, laissant de nombreuses questions essentielles sans réponse, renforçant la frustration, la colère et la mobilisation des parents.

Enfin, les arguments avancés par la direction de l'EPSGE rappelés dans sa réponse¹ du 9 février dernier à la pétition, ne prennent pas du tout en compte les demandes exprimées par ces centaines de parents. Ils ne semblent pas justifier les inconvénients majeurs générés par ce projet. D'autant que des solutions alternatives existent.

En outre, la décision d'enclasser les élèves de 5P-6P sur le site du Bix ne constitue pas uniquement une réorganisation coûteuse en temps et en logistique pour les familles, mais également pour les finances communales. Elle représente un choix aux conséquences financières importantes pour notre budget. Selon des premières estimations, elles pourraient se chiffrer en centaines de milliers de francs. A cet égard, les co-signataires de ce postulat s'étonnent que la Municipalité n'ait pas informé le Conseil des décisions - contestables à notre avis - prises par l'AISGE.

Or, à ce jour, le Conseil communal ne dispose pas d'un état comparatif détaillé permettant d'évaluer objectivement les charges qui résulteront de cette décision, ni de celles qui découleraient d'un scénario alternatif. Nous entendons par là, notamment, l'enclassement des 7P et/ou 8P, option qui avait initialement été évoquée. Par ailleurs, l'impact financier de classes

¹ Résumé des arguments amenés par la Direction dans le document en annexe avec les réponses que l'on peut y apporter :

- Un « manque de salles », **ce qui n'est pas le cas à Trélex**
- Une « Loi sur l'enseignement obligatoire qui structure la scolarité en cycles », **ce qui, du point de vue des experts, ne constitue pas une obligation,**
- « Des journées jugées raisonnables et comparables au reste du canton » **alors que les projections situent la journée des enfants, même sans UAPE vers les 9h-10h,**
- « Une prise en charge encadrée et sécurisée » alors qu'il reste à organiser des transports avec :
 - o « Plan de sécurisation de la gare du Muids »
 - o « Suppression du croisement des trains »
 - o « Mise en place d'un péditrain (accompagnement adulte complet) »
 - o « Encadrement des traversées routières »**soit des projets de moyen-long terme, à réaliser avec le Nyon St-Cergue...**
- « Des bénéfices pédagogiques permettant la mutualisation des ressources humaines », **ce qui ne doit pas être une priorité par rapport à celles des enfants,**
- Et la « création de liens intercommunaux avant l'entrée au secondaire », **ce qui n'est justement pas la priorité à cet âge,**
- « Des économies et une gestion rationnelle » **alors que des coûts supplémentaires de grande ampleur sont à prévoir,**
- « Un rejet de l'alternative (déplacer les 7-8P) », proposition soi-disant « examinée mais refusée » car « les besoins pédagogiques sont spécifiques pour les 7-8P, l'UAPE n'est pas adapté à cette tranche d'âge et l'infrastructure du Bix est dimensionnée pour les 5-6P », **soit une simple réallocation des locaux, tout à fait possible à minimum 10 mois de l'arrivée des premiers élèves,**
- Et une « planification engagée depuis plusieurs années », **ce qui est faux car la décision d'y placer les 5-6P et plus les 7P ne date que de 2023...**



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01

vides à Trélex n'a pas été communiqué au Conseil.

Pour les co-signataires, toute décision publique suppose une évaluation complète, transparente et comparée des coûts. Cela est d'autant plus essentiel lorsque la décision entraîne les multiples contraintes évoquées.

Ce postulat vise donc :

- à protéger la sécurité, le bien-être et les droits de nos enfants, à soutenir les familles, à garantir la préservation d'une qualité de vie pour notre village, ainsi que cette clientèle pour nos commerces à Trélex, et
- à garantir la transparence financière, la bonne gouvernance et une prise de décision fondée sur des données objectives, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Sur cette base, nous proposons le vote du postulat suivant :

S'opposant à l'enclassement de ses élèves de 5P-6P à l'école du Bix et aux fermetures de classes qui en résulteraient à Trélex, les co-signataires soumettent le postulat suivant et,

au vu de la nature du projet et de ses délais contraints, invitent la Municipalité à dresser un rapport d'ici à la séance du Conseil communal du 6 mai prochain :

- **ils demandent que la Municipalité** (au sens où c'est elle qui délègue des représentants au sein du CODIR AISGE et décide de la position qu'ils y défendent) **et ses représentants au CODIR AISGE** (au sens où la demande porte sur une compétence déléguée à l'AISGE) **envisagent de refuser le projet actuel et travaillent à une autre solution d'enclassement ;**
- **ils demandent, par devoir de transparence, que la Municipalité fournisse au Conseil communal les données financières suivantes :**
 - 1. Coûts directs à la charge de la commune de Trélex** résultant du choix d'enclasser les 5P-6P:
 - Transports
 - Encadrement (pour le trajet en train ainsi que celui de la gare à l'école)
 - Encadrement durant les pauses de midi (cuisine et encadrement des enfants mangeant sur place, transports et encadrement des élèves rentrant manger à domicile)
 - Autres charges intercommunales
 - 2. Les coûts qui auraient résulté du scénario alternatif d'enclasser les 7P et/ou 8P,** afin de disposer d'une comparaison objective entre les deux options.
 - 3. Le manque à gagner pour les classes laissées libres à Trélex,** en tenant compte de tous les investissements réalisés, charges fixes maintenues et du risque de perte de revenu de location.
 - 4. L'impact économique local,** notamment sur les commerces du village, lié à la diminution du flux quotidien d'élèves et de parents dans le centre du village.



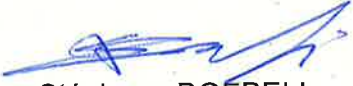
POSTULAT 17.03.2026 - N° 01

En vous remerciant pour l'attention portée à cette proposition, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons nos cordiaux messages.

Trélex, le 2 mars 2026




Stephan WENGER



Stéphane DOÉBELI



Christophe HABISREUTINGER



Tania SCHLATTER



Diane MARCOZZI

Philippe EAV



Marie-Christine LESCHOT-BURKI



Marcello ALLECA




Roman DAEPPEN



David VOGEL




François VAUTIER



Sarah BERNEY



Tobias EPRECHT



Christophe GRAF



Celine BERGER



Floriane VANAT-DI VETTA



Pierre-Emmanuel BEUN



ANNEXE 1:

**PV du Conseil intercommunal de l' AISGE
Du 13 avril 2022**

- Page de garde
- Pages 4 et 5 relatives au projet du directeur d'établissement, M. Simon Lager, d'utilisation des classes de l'école du BIX



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 13 avril 2022 à 20h00
À Givrins Salle Communale
De 20h00 à 21h30**

1. TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| 1. Assermentation..... | 1 |
| 2. Appel..... | 1 |
| 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.04.2021..... | 1 |
| 4. Communications du bureau..... | 2 |
| 5. Communications du CODIR..... | 2 |
| 5 ^{bis} Présentation du rapport de M. Abram POINTET..... | 2 |
| 6. Préavis 01/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Ecole et son rapport de gestion..... | 6 |
| 7. Préavis 02/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Accueil de jour; le rapport de gestion de l'Accueil de jour est inclus dans le rapport de gestion du préavis 01/2022..... | 6 |
| 8. Préavis 03/2022 - relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de CHF 10'000.00 (concerne la location en DDP des deux bâtiments en portacabines sur la commune de Genolier)..... | 7 |
| 9. Renouvellement des membres du bureau et de membres de la commission gestion/finances..... | 7 |
| 10. Proposition individuelle et divers..... | 7 |
| 11. Remerciement de la Commune de Givrins par une verrée..... | 8 |

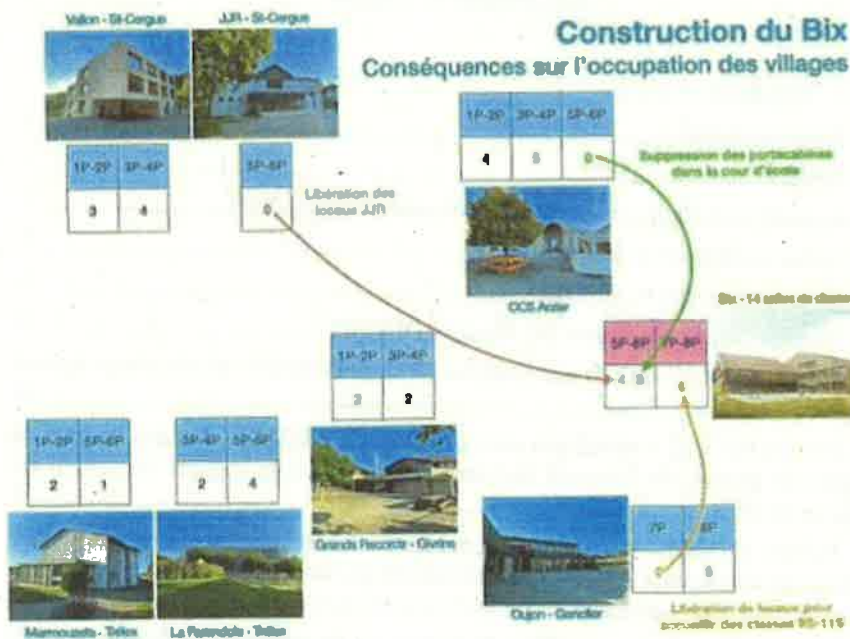


POSTULAT 17.03.2026 - N° 01



M. André DARMON précise qu'ok la guerre ne plait pas au statisticien, mais les réfugiés ukrainiens sont-ils comptabilisés ? M. Abram POINTET explique qu'au moment de l'étude non, mais les statistiques sont basées sur les résidents permanents et déclarés dans les communes. Le nombre d'enfants a été demandé de 0-16 ans aux contrôles des habitants pour l'étude des statistiques.

M. Simon LAGGER interprète l'étude de Microgis. Donc 12 classes supplémentaires à prévoir pour 2030. La construction du Bix amènera 14 classes entre 16-22, 25 élèves, comment se fera la répartition des classes dans les établissements AISGE (cf. schéma)



L'AISGE avait validé un principe de la DFJC avec le cycle 1 dans les villages, le plus proche possible du domicile, le cycle 2 dans un seul établissement et cycle 3 idem.

Les 5-6 P de JJ Rousseau et du CCS, libèreront des classes, donc utilisation des locaux différemment par la commune de St-Cergue et enlever les portacabines du CCS à Arzier-Le Muids, les 7P de l'Oujon à Genolier laisseraient sept classes pour absorber les incertitudes de migrations d'élèves, dix élèves ukrainiens à ce jour, mais ceci peut changer et il restera UNE seule de classe de libre au Bix, en tout 64 classes utilisées à ce jour sur l'ensemble de nos communes AISGE. Une salle reste à disposition dans le bâtiment des Marmouzets à Trélex et le CODIR réfléchi à ouvrir une classe supplémentaire de 9^{ème}, donc tout est occupé, certains locaux sont



POSTULAT 17.03.2026 - N° 01



impropres à l'enseignement. En 2023, la salle de gymnastique d'Arzier sera également occupée pour l'enseignement, donc pas de gymnastique et certainement la salle de travaux manuels servira de classe. Les conditions d'enseignement se péjorent et ne sont plus propices actuellement pour l'enclassement des enfants avant l'arrivée du Bix

M. Sébastien PIGUET précise que malgré le déplacement des enfants au Bix, les classes vides sur St-Cergue ne seront pas suffisantes. La phase 2 de construction du Bix imaginée à l'époque avec 10 classes supplémentaires est aujourd'hui fortement dans la réalité, répond M. Simon LAGGER.

M. Scott ADAMS complète en disant que le Bix a quatre ans de retard sur la construction et dans l'attente à St-Cergue a été construit un nouveau bâtiment scolaire et des aménagements avec des portacabines sur Arzier-Le Muids. La phase 1 du Bix sera rapidement remplie, il faudra mettre en place la phase 2, sur la base crédible de l'étude Microgis.

M. Nicolas RAY explique que le Tribunal Fédéral a confirmé le permis de construire après trois ans de procédure. Ce soir même, 1^{ère} séance avec les architectes du BAMO. Idéalement pour fin août, début septembre c'est creuser, très profondément pour la salle de gymnastique triple, fin 2023, le bâtiment est hors eau et hors air et août 2024 rentrée des élèves. Bilan très optimiste ! Si des complications arrivent dans le processus de construction, le CODIR décidera si la rentrée sera reportée en 2025, ou courant 2024.

Un point important pour le CI est les appels d'offres, car elle date de 2018 et ne sont plus valides, l' AISGE s'attend à une augmentation des coûts. Pour commencer les travaux la commune d'Arzier-Le Muids va procéder par lots de construction. Un préavis complémentaire en 2023 sera présenté devant le CI, avec toutes les offres rentrées. Pour l'instant l'indice du prix à la construction est incalculable, la Confédération ne publie plus ce chiffre.

M. Scott ADAMS explique qu'un audit de l'organisation AISGE avait été fait au 1^{er} semestre 2021, l'issue du rapport de ShakeSwiss n'était pas satisfaisante, donc le CODIR a mandaté une consultante des ressources humaine qui a refait des propositions.

Au jour d'aujourd'hui, l' AISGE a deux organisations qui travaillent en parallèle. L' AISGE rempli sa mission, travaille à court terme en gérant les urgences et en étant en mode réactif. Cette organisation va évoluer, pour gérer le défi démographique, le défi des classes, des places en UAPE ou en garderie. Actuellement l' AISGE c'est plus de 100 collaborateurs, ceci menant à tendre vers une efficience des ressources avec un remaniement de l'organisation de l' AISGE. Il y aura donc une recherche d'un-e directeur-trice de l'administration de l' AISGE, ceci dans l'idée de soulager le CODIR de ses tâches opérationnelles. Les avantages permettront au CODIR de retrouver une dimension stratégique, pour préparer le futur. Une information aux collaborateurs parviendra durant la semaine et la mise au concours de ce poste sera pour début juin, un CI extraordinaire sera à prévoir en juin pour un préavis d'un crédit extrabudgétaire pour pourvoir le poste en octobre 2022.

